



Campus universitaire Montmuzard 9, avenue Alain Savary B.P. 47870 21078 DIJON CEDEX

> tél. : 03 80 39 58 01 03 80 39 58 02 fax : 03 80 39 58 15

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'UFR Sciences et Techniques du 12 septembre 2014

Etaient présents:

M. BLAIS, directeur de l'UFR

Mmes CULLOT Nadine (arrivée à 14H35)- EYMIN Marie-Joëlle- LABRUERE-CHAZAL Catherine-PIRIO Nadine (arrivée à 14H10)- POCHARD Isabelle- SAVONNET Marinette

Melle BONNAUD Mylène

MM. AQUILINA Christophe- BERTIN Charles- CLUZEL Benoît - DELARUE Patrice- GAMBEY Jean-François- GUERIN Stéphane – IMHOFF Luc- JACQUIR Sabir – LECLERCQ Eric- LUCAS Dominique-ROSSE Matthieu- URIBE VARGAS Ricardo- VOISIN Yvon

Etaient représentés:

- M. BAYARDON Jérôme, procuration à Mme POCHARD Isabelle,
- M. FAUCHER Olivier, procuration à M.GUERIN Stéphane
- M. JOURANI Abderrahim, procuration à M. URIBE VARGAS Ricardo,
- M. KITANINE Nikolaï, procuration à M. URIBE VARGAS Ricardo,
- M. LIRON Michel, procuration à M. GAMBEY Jean-François,
- M. ROBERT Jean-Pierre, procuration à M. GAMBEY Jean-François,

Etaient absents et excusés :

Les personnes représentées

Etaient invités:

- M. CABOCHE Gilles (Directeur ESIREM), absent
- M. DEREUX Alain (Directeur ICB), présent jusqu'à 15H15
- M. DENAT Franck (Directeur ICMUB), présent
- M. FANG Shizan (Directeur du département de Mathématiques), présent
- M. MERIAUDEAU Fabrice (Directeur LE2I), excusé
- M.PARIS Luis (Directeur IMB), excusé et représenté par M.KLEIN
- M. VUILLEMIN Bruno (Directeur du département de Chimie), excusé

Services centraux de l'UFR:

M. BOILLAUD (Responsable administratif de l'UFR), présent

Mme COURVOISIER (Adjointe GRH), présente

Mme DOMAGALA (responsable service scolarité de l'UFR), présente

Mme DUBOIS (Responsable de l'antenne financière), présente

Mme GAGNEPAIN (Secrétariat de direction de l'UFR), présente

Mme GRAS (service scolarité de l'UFR), présente jusqu'à 15H00

Ordre du jour :

- 1. Informations du Directeur
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 6 juin 2014
- 3. Lettre de cadrage du président de l'université pour le budget 2015 et adaptation des fiches filières
- 4. Informations sur le projet de budget rectificatif 2014 n°3
- 5. Questions administratives et financières
- 6. Questions diverses

M. Blais ouvre la séance à 13H40 et remercie les membres présents. Il rappelle qu'il a pris ses fonctions au 1^{er} septembre et que le conseil d'aujourd'hui est son premier conseil en tant que directeur de l'UFR Sciences et Technique. Il exprime ses remerciements les plus sincères à M.Grison, précédent directeur de l'UFR, pour tout le travail accompli et précise qu'il n'hésitera pas à faire appel à lui en tant que besoin.

Il remercie les directeurs des quatre laboratoires de l'UFR d'avoir répondu à son invitation et précise qu'il les invitera systématiquement aux réunions du conseil de l'UFR.

1 - Informations du Directeur :

1.1: élections au conseil d'UFR:

M. Blais informe le conseil que les élections pour le renouvellement complet du conseil d'UFR seront organisées fin novembre. Il ne souhaite pas d'ici là modifier le fonctionnement du conseil et de ses instances. Il a ainsi demandé à M.Guérin de continuer d'assurer ses fonctions d'assesseur à la recherche jusqu'à cette échéance parallèlement à sa fonction de directeur du département physique. Il ajoute que M.Imhoff continuera à assurer les fonctions de directeur des études et qu'il s'appuiera sur lui pour les fonctions d'assesseur à la pédagogie.

1.2: mouvements de personnels :

M. Blais annonce le décès de Mme Hani Fortunata intervenu au mois d'août des suites d'une longue maladie.

Il présente ensuite Mme Domagala et Mme Gagnepain qui ont été nommées à la rentrée 2014 sur les postes de responsable de scolarité et du secrétariat de direction de l'UFR et leur souhaite la bienvenue. Il précise que Mme Gagnepain succède ainsi à Mme Coffre qui intègre le SIO.

1.3: rentrée 2014 :

M. Blais a plaisir à annoncer aux membres du conseil que les effectifs en 1ère année de licence augmentent pour la deuxième année consécutive. On enregistre cette année une augmentation de 60 étudiants environ en terme de flux de nouveaux entrants pour un total de 360 étudiants, GEIPI compris.

La tendance démographique explique cette augmentation. Le fait que le STAPS a limité cette année sa capacité d'accueil a également contribué à ce phénomène en incitant ceux qui n'y étaient pas retenus à s'inscrire sur d'autres UFR dont Sciences et Techniques.

L'UFR SVTE enregistre également cette année une forte augmentation, pour les mêmes raisons.

M.Blais se félicite de cette augmentation des effectifs même si elle créera des charges supplémentaires qui pèseront sur l'équilibre financier dans l'exécution du budget 2015 déjà annoncé comme très contraint.

La deuxième année de licence enregistre également une augmentation de ses effectifs, consécutive à celle observée l'année dernière en L1. Les effectifs de L2 passent de 170 à 195. Cette augmentation concerne les parcours physique, chimie et mathématiques, les effectifs de ceux d'informatique et d'électronique demeurant stables.

1.4: offre de formation prochain contrat quinquennal :

M.Blais informe les membres du conseil qu'il a participé fin juillet avec M.Grison à une réunion organisée par le président de l'université sur la préparation de la future offre de formation que l'établissement devra présenter pour le prochain contrat quinquennal.

Cette nouvelle offre devra respecter la nouvelle nomenclature des licences et masters. Un dossier de 3 à 4 pages sera à faire par formation, beaucoup plus succinct que celui qui avait été demandé pour l'offre du contrat précédent. L'université devra présenter son offre en en montrant la soutenabilité au regard de ses moyens et de ses forces de recherche et d'enseignement.

La présentation de cette offre de formation sera faite au nom de la COMUE.

Les composantes devraient recevoir d'ici fin septembre une lettre de cadrage du président de l'université. La proposition sera à envoyer au ministère mi 2015 pour une mise en place en septembre 2017.

M.Guérin demande pourquoi on s'y doit s'y prendre deux ans à l'avance. M.Denat et M.Dereux lui répondent que cette offre devra être validée par l'AERES et que le calendrier est articulé avec celui de l'expertise des laboratoires de l'université qui doit intervenir fin 2015.

M.Blais ajoute que beaucoup de questions se posent à l'occasion de l'élaboration de cette nouvelle offre de formation, notamment sur les formations à petits effectifs mais également sur l'organisation entre les deux universités de Dijon et de Besançon. Il précise qu'il attend la lettre de cadrage avant d'organiser les réunions et groupes de travail.

1.5: point sur les travaux :

A la demande de M.Blais, M.Boillaud fait un point sur l'état d'avancement des différents travaux en cours sur Mirande.

1.5.1 -chantier de rénovation des ensembles vitrés de Mirande :

Les travaux avancent au rythme et dans le respect du planning prévisionnel malgré un ralentissement en août

- L'aile A est pratiquement terminée (murs rideaux et cages d'escaliers)
- Les façades de l'aile B sont terminées, la cage d'escalier va commencer
- La pose des fenêtres est en cours sur la deuxième façade de l'aile C (fin dans les prochains jours), la cage d'escalier va commencer
- La première façade de l'aile D va commencer, la deuxième (NO) sera entamée en janvier, la cage d'escalier va commencer

L'entreprise a pris du retard sur les salles R28 et libre-service informatique au RDC. Ces salles seront disponibles le 22 septembre.

Les vitres du patio sont prévues être changées à compter des vacances de Toussaint. Un transfert provisoire en salle du conseil est envisagé pour le service scolarité durant la période des travaux.

La pose des fenêtres des pignons des ailes B, C et D est terminée.

1.5.2 - rénovation des salles de cours situées sur les paliers des ailes B, C et D :

L'UFR a réussi à faire prendre en charge par les STU la rénovation partielle de ces salles palières (doublage mur extérieur + peinture).

Les travaux ont réalisés pendant l'été mais avec beaucoup de retard. Il a fallu faire quelques modifications de planning. Toutes les salles sont aujourd'hui utilisables pour les cours, celles de l'aile D ne sont pas encore peintes mais devraient l'être durant les congés de Toussaint.

Le nettoyage après travaux de ces salles a été réalisé par l'entreprise Net-express.

1.5.3 - mise en place de conduits de cheminée dans les ailes B et C pour ventilation des locaux de stockage des produits chimiques :

Le projet de création de conduits de cheminée dans les ailes B et C pour ventilation des locaux de stockage des produits chimiques (évoqué en conseil d'avril 2014) a été finalisé. Les conduits et extracteurs sont en place en aile C, la pose de ceux de l'aile B devraient être terminée fin de semaine prochaine.

1.5.4 - rénovation complète de la salle de TP chimie C 105 (PPI) :

Les travaux portent sur le remplacement des 5 paillasses et des 4 sorbonnes par la société ILM et sur la rénovation de l'installation électrique par les STU. Les travaux ont démarré fin août et la salle devrait être prête début octobre.

1.5.5 - opération de redistribution de locaux entre la recherche et l'enseignement dans l'aile D et l'aile des sciences de l'ingénieur et agrandissement de la loge:

Le projet est en cours d'instruction par les STU du point de vue administratif (autorisation de travaux, ...) et les travaux devraient démarrer au 1^{er} semestre 2015 pour une livraison projetée pour fin août 2015.

M.Klein souhaite savoir ce qu'il en est quant aux travaux sur les matériaux contenant de l'amiante. M.Boillaud lui répond que des diagnostics ont été réalisés avant les travaux de changement des châssis et ont confirmé la présence d'amiante dans les joints situés entre les vitrages et les châssis et entre les châssis euxmêmes et le bâti support. L'entreprise a pris en conséquence les mesures qui s'imposaient pour respecter les contraintes de sécurité prévues par la réglementation portant sur les travaux de dépose et de retrait de matériaux contenant de l'amiante, notamment par la mise en place de plans de retrait et de confinement. Le descriptif de ces mesures est en ligne sur le site de l'UFR pour information des personnels.

M.Klein souhaite savoir s'il y a de l'amiante dans le bâtiment et s'il ne faudrait pas entreprendre des travaux de désamiantage. M.Boillaud lui répond que le dossier technique amiante (DTA) du bâtiment a été réalisé en 2005 ainsi qu'un plan de repérage en 2007 et que les mesures de sécurité sont prises chaque fois que des travaux sont effectués par des entreprises extérieures sur des matériaux contenant de l'amiante.

1.6: événements accueillis sur Mirande :

A la demande de M.Blais, M.Boillaud liste les différents événements qui se dérouleront dans les locaux de l'UFR d'ici fin décembre :

- Conférence internationale RAQIS 2014 organisée par l'IMB du 1^{er} au 5 septembre 2014
- Accueil du public le dimanche 21 septembre 2014dans le cadre des journées du patrimoine
- Exposition cristallographie en Bourgogne du 3 au 10 octobre 2014 avec accueil de publics scolaires dans le cadre de l'opération « Fêtes de la Science »
- Journées « graphes et algorithmes » organisées par le LE2I du 12 au 14 novembre 2014

- 8^{ème} colloque francophone sur les sondages organisé par la Société Française des Statistiques du 17 au 21 novembre 2014
- Conférence d'André Brahic le 9 décembre sur l'univers

_

M.Blais conclut ce point en déclarant que l'UFR est régulièrement sollicité mais qu'il est important d'accueillir ces événements au sein de l'UFR car ils participent au rayonnement scientifique de l'établissement.

Il demande ensuite aux membres du conseil s'ils souhaitent inscrire des points au titre des questions diverses.

M.Aquilina souhaite savoir quelle est la position de M.Blais en tant que nouveau directeur de l'UFR sur le changement de pratique quant à la non-participation des représentants des personnels BIATSS aux réunions de classement des dossiers de promotion de personnels ITRF.

M.Blais prend note de cette question et propose d'y répondre dans les questions diverses. Il ajoute qu'il souhaite inscrire en questions diverses les deux points suivants :

- Demande de modification des fiches filières de la L3 info et du M2 EVA
- Modification de la composition de la commission pédagogique de l'ITII Bourgogne

2 - Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'UFR du 6 juin 2014 :

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin 2014 du conseil de l'UFR Sciences et Techniques est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 0

3 – Lettre de cadrage du président de l'université pour le budget 2015 et adaptation des fiches filières :

M.Blais introduit ce point de l'ordre du jour en précisant qu'il a dû avancer cette première réunion du conseil à aujourd'hui afin de respecter les délais qui lui sont imposés pour faire valider par les instances de l'université les aménagements de volumes horaires de certaines formations que l'équipe de gouvernance de l'université a demandés début juillet aux directeurs de composante.

Il explique aux membres du conseil que des consignes ont en effet été données aux composantes en toute fin d'année universitaire précédente par l'équipe de gouvernance de l'université pour aménager le volume horaire de certaines formations dès la rentrée 2014/2015. Par message daté du 7 juillet, le président de l'université a annoncé à la communauté universitaire le contexte très contraint du budget 2015 et la nécessité de réduire dès la rentrée de septembre 2014 la charge d'enseignement en plafonnant à 1 600 heures les volumes horaires des licences, en limitant le dédoublement des cours magistraux aux effectifs les plus importants et en réduisant le volume horaire des formations à petits flux. La lettre de cadrage pour le budget 2015 transmise le 13 juillet aux directeurs de composante a confirmé ces mesures en précisant en outre que les formations à petits flux seraient financés à 80% de leur maquette.

M.Blais rappelle que pour les licences de l'UFR Sciences et Techniques, les volumes en L1 et L2 se situent dans une fourchette de 1100 heures-1150 heures selon les parcours et que ceux des L3 varient de 500 heures à 550 heures selon la discipline, ce qui fait un total dépassant la limite des 1 600 heures.

M.Blais et M.Grison ont envoyé mi-juillet un message aux directeurs de département, avec copie pour information aux directeurs de laboratoire, pour les informer de la demande du président et leur proposer :

- pour les licences de faire porter l'effort :
 - sur les UE "d'ouverture" de L1, L2 en faisant passer le volume horaire de chaque option et du C2I de 25 heures à 20 heures.
 - sur les UE disciplinaires de L3 pour faire passer chaque mention de L3 à 500 heures.

et de permettre ainsi de respecter pour l'ensemble de la licence un volume horaire moyen de 1600 heures par étudiant.

• pour les parcours de master à petits effectifs de réfléchir à de nouvelles maquettes dont le volume horaire serait réduit de 20% par rapport aux maquettes en cours ou de se rapprocher des directeurs de laboratoires concernés pour étudier un financement sur ressources propres

M.Blais ajoute que la lettre de cadrage du président de l'université demande de plafonner le volume horaire des licences à 1 600 heures mais que le seuil minimum légal est de 1500 heures. On ne sait pas ce que l'avenir réserve et, en ramenant les L3 à 500 heures, on peut penser ainsi les préserver pour plusieurs années d'une nouvelle réduction horaire.

Il présente ensuite le document qui a été envoyé aux membres du conseil et qui détaille par licence les modifications de volume horaire qui ont été opérées. Il précise que le module « histoire des sciences » est commun à la L1 et la L2 mais n'apparaît sur ce document que pour la L2. Il faut donc le rajouter à l'identique pour la L1.

Les modifications ainsi apportées font passer le volume horaire des licences à 1 600 heures dont 1 100 heures pour les L1 et L2 et 500 heures pour les L3.

M. Blais ajoute qu'il a tenu à ce que les modifications apportées aux fiches filières ne portent que sur le volume horaire et ne touchent ni les structures des unités d'enseignement, ni les parcours, ni les modalités de contrôle des connaissances. Les fiches filières seront modifiées par Mme Domagala qui devra les envoyer très rapidement au service de la scolarité centrale pour approbation d'ici fin septembre par les instances de l'université.

M. Uribe-Vargas dit que ces réductions d'horaires ne permettront pas de traiter tout le programme. Il demande jusqu'où on va aller.

M.Blais lui répond qu'il partage la même inquiétude et que la question sera à poser mais dans un autre temps.

M.Guérin intervient pour dire qu'il a le sentiment que l'UFR a été prise par surprise et s'est laissé faire. Il confirme que les L 3 vont souffrir en terme de contenu. Il pense que l'UFR aurait dû protester car c'est catastrophique pour les filières de Sciences et Techniques qui sont de plus en plus en concurrence avec les classes préparatoires et les grandes écoles d'ingénieurs. Il faut au moins dire qu'on ne pourra pas aller audelà.

M.Blais lui fait valoir qu'il a fallu aller très vite et qu'il est très difficile d'organiser les choses en juillet et en août.

M.Guérin en convient mais dit qu'il ne réagira plus à un courrier arrivé en juillet.

M.Dereux intervient pour dire qu'il partage les inquiétudes de M.Guérin et qu'il a fait valoir auprès de l'équipe de gouvernance de l'université que cette mesure était catastrophique pour les filières scientifiques face aux autres écoles. Il a le sentiment que l'UFR Sciences et Techniques ne devrait pas forcément être concernée par les réductions des heures complémentaires car il estime qu'elle pèse peu dans le total des heures complémentaires payées par l'université.

M.Blais pense aussi que les composantes devraient être ciblées d'une manière plus différenciée pour tenir compte de leurs particularismes.

M.Dereux demande quel est le volume d'heures complémentaires que ces réductions économiseront. M.Blais lui répond qu'il estime à un peu moins de 500 heures équivalent TD l'économie réalisée par les réductions horaires sur la L1 et la L2.

M.Dereux demande quel est le nombre d'heures complémentaires payées par l'UFR Sciences et Techniques et quel est l'objectif d'économies à réaliser en la matière. M.Boillaud lui indique que le nombre total des heures complémentaires liquidées par l'UFR au titre de l'année 2013-2014 est de l'ordre de 18 000 heures équivalent HTD (environ 800 000 euros) mais qu'une grande partie correspond à des vacances de postes de titulaires (délégations, CRCT, équivalences horaires, postes non pourvus, ...) compensées financièrement par les services centraux et à des enseignements faits pour d'autres composantes et compensés financièrement par celles-ci. Le total d'heures d'enseignement pour les formations dont l'UFR a la charge est de l'ordre de 40 000 heures tous types d'heures confondus (heures complémentaires + heures entrant dans les obligations de services des enseignants-chercheurs) pour une charge totale de 450 000 heures environ pour l'ensemble des formations de l'université.

M.Dereux demande quel est le montant des heures complémentaires à la charge de l'UFR dans ces totaux. M.Boillaud lui répond que le besoin en heures complémentaires pour l'exercice 2015 a été estimé pour le dialogue-objectif-moyens de juin dernier à environ 6 000 HTD (contre environ 3 000 HTD pour l'exercice 2014). Il ajoute que les chiffres précis sont dans les fiches diagnostic établies dans le cadre du dialogue-objectifs-moyens et qu'ils figurent au compte-rendu de conseil du 6 juin 2014.

M.Blais ajoute que l'incertitude sur l'équilibre financier de la charge d'enseignement sur 2015 se situe actuellement à environ 1 000 HTD.

Mme Savonnet souhaite savoir si les 500 heures de diminution annoncées par M.Blais correspondent à 500 heures en présentiel ou en heures équivalent TD. M.Blais lui répond qu'il s'agit d'une diminution en heures équivalent TD.

M.Jacquir souhaite savoir si ces réductions de volume horaire auront des conséquences sur le nombre d'ECTS accordés par unité d'enseignement. M.Blais lui répond qu'elles n'en auront aucune et que le nombre d'ECTS par unité d'enseignement ne sera pas modifié.

Plus personne ne souhaitant intervenir sur les réductions de volume horaire des licences, MBlais soumet les propositions de réduction de volume horaire des licences au vote du conseil.

Les modifications de volume horaire des licences de l'UFR Sciences et Techniques telles que décrites dans le document présenté par le directeur de l'UFR sont approuvées à la majorité des membres du conseil.

Pour: 22 Contre: 0 Abstentions: 4

M. Voisin appelle les membres du conseil à la vigilance sur cette question de volume horaire des formations car elle commence à toucher tous les établissements y compris les écoles d'ingénieurs qui elles aussi, à l'exception des plus grandes, ont depuis quelques années déjà réduit progressivement mais significativement leurs volumes horaires de formation.

M.Blais aborde ensuite la question des formations à petits flux dont le financement sera limité à 80% de leur maquette. Les seuils sont fixés à 20 étudiants en parcours de licence (L2, L3) et à 10 étudiants en licence professionnelle et en parcours de master, les effectifs à prendre en compte étant ceux de l'année universitaire 2013/2014.

Il précise que toutes les licences se situaient au-delà des seuils fixés et que cette disposition ne concerne pour l'UFR Sciences et Techniques que des masters de deuxième année qui s'appuyaient ou qui étaient la vitrine de laboratoire de recherche.

Pour les masters de mathématiques, il a été décidé de ne pas ouvrir l'un des 3 parcours de M2, et pour les 3 masters 2 de physique et/ou de chimie concernés (CDM, CMPP et nanotechnologies), les laboratoires ICB et ICMUB ont décidé de contribuer à hauteur de 20% du volume horaire de leurs maquettes. M.Blais remercie M.Denat et M.Dereux pour leur aide et précise que ce complément devrait porter sur environ 50 heures équivalent TD par master concerné.

M.Blais ajoute qu'il ne sollicite donc pas le vote du conseil sur ces masters puisqu'ils ne font pas l'objet de modifications de fiche filière.

Il aborde ensuite la question des masters MEEF qui dépendent à la fois de l'UFR Sciences et Techniques et de l'ESPE. Il explique que les premières années pourraient être concernées par les dispositions relatives aux formations à petit flux mais exprime son souhait qu'il n'y ait aucune réduction horaire dans les UE disciplinaires qui sont à la charge de l'UFR. Il demande l'accord du conseil sur ce point et sur la prise en charge par l'UFR du surcoût dû au maintien du volume horaire.

M.Gambey intervient pour dire que si l'UFR se désengage, les stagiaires auront l'impression d'être lâchés de toute part. La formation sera de moins en moins attirante et la crise de vocation empirera.

M.Guérin soutient la demande du directeur de l'UFR de ne pas réduire les volumes horaires des masters MEEF. Les effectifs commencent à augmenter et si on veut qu'ils se stabilisent à un niveau acceptable, il ne faut surtout pas envoyer un signal négatif.

M.Delarue exprime son accord avec les interventions de M.Gambey et de M.Guérin. Pour lui la réforme a été intégrée et le nombre de places aux concours devraient réaugmenter. Cela va dans le bon sens. Il regrette cependant que ce soit le rectorat qui décide du nombre de places en deuxième année sans contrôle aucun de l'université.

M.Gambey reprend la parole pour dire que les perspectives ne lui apparaissent pas positives malgré la poussée démographique. L'administration privilégie les heures supplémentaires aux créations de postes. Les nouveaux enseignants sont nommés TZR et risquent d'y rester longtemps. Selon lui on ne reviendra pas aux effectifs d'il y a quelques années.

Suite à une question de Mme Cullot, M.Blais précise que le nombre d'heures à maintenir pour les premières années des MEEF n'est pas énorme.

M.Guérin dit qu'il faut absolument plaider auprès de la présidence de l'université pour qu'elle n'applique pas cette réduction de 20% du volume horaire aux masters MEEF.

M.Blais remercie les directeurs des départements qui ont adressé un courrier allant dans ce sens à Mme Gerrer, administratrice provisoire de l'ESPE.

Il soumet ensuite au vote du conseil la proposition de ne pas réduire pour les masters MEEF le volume horaire des UE à la charge de l'UFR Sciences et techniques et de laisser à la charge de l'UFR le surcoût du maintien de ce volume horaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: 0

M.Blais informe les membres du conseil qu'une réflexion est également en cours sur les heures d'enseignement hors maquettes (PRL notamment) et que le bureau de l'UFR validera prochainement les actions retenues pour l'année universitaire 2014-2015.

M.Blais présente ensuite les décisions de l'équipe de gouvernance de l'université en ce qui concerne les postes des personnels BIATSS pour la rentrée 2015. Deux créations de postes ont été accordées à l'UFR Sciences et Techniques par redéploiement : un poste d'IGR pour le laboratoire ICMUB pour aider au

développement du projet pharmaco-image et un poste d'adjoint pour le secrétariat du laboratoire LE2I. Ce dernier poste a été créé par redéploiement du poste de catégorie B d'adjoint à la responsable du service de scolarité de l'UFR et dont l'UFR avait demandé le gel sur l'année universitaire 2015-2016 avec nomination d'un personnel contractuel.

La direction de l'UFR a exprimé son incompréhension à l'équipe de gouvernance de l'université sur cette suppression de poste à la rentrée 2015 qui n'avait pas été évoquée lors du dialogue objectifs-moyens de juin dernier, ni par l'UFR ni par l'équipe de gouvernance. L'UFR souhaitait en effet conserver pour l'année 2015-2016 ce support avec un personnel contractuel afin d'affiner sa réflexion sur les possibilités de redéploiement et de réorganisation de certaines tâches au sein du service scolarité. Mme Winter et M.Mercier, vice-présidents de l'université en charge du volet personnels du dialogue objectifs-moyens ont rencontré le 5 septembre dernier M.Grison, M.Blais et M.Boillaud sur cette question. La direction de l'UFR a fait valoir que cette suppression brutale de poste n'aidait pas à la réflexion qui allait s'engager et que dans ce contexte la situation serait certainement très difficile en 2015-2016 avec un poste en moins en scolarité, notamment en période de rentrée. Mme Winter a précisé lors de cette réunion qu'il serait possible pour l'UFR d'obtenir un demi-poste de contractuel pour la rentrée 2015 si elle en faisait la demande dans le cadre du dialogue objectif-moyens 2016. M.Blais annonce aux membres du conseil qu'il entend bien formuler cette demande.

Ce point n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, M.Blais demande ensuite s'il y a d'autres questions relatives à la lettre de cadrage et d'orientations de préparation du budget 2015 adressée par le président de l'université aux composantes.

M.Lucas s'étonne du prélèvement de 15% sur la taxe d'apprentissage opéré par les services centraux et annoncé dans la lettre de cadrage. Il rappelle que cette taxe est versée pour des formations ciblées et il ne comprend pas la pertinence de ce nouveau prélèvement. Il note par ailleurs que le prélèvement des services centraux sur les ressources provenant du SEFCA passera de 4% à 8%. Il aimerait que cette augmentation de prélèvement soit intégralement compensée par la baisse de celui opéré par le SEFCA pour ses frais de fonctionnement.

M.Blais déclare qu'il est conscient de l'importance des formations à public SEFCA pour l'activité de l'UFR. Il annonce qu'il rencontrera prochainement chacun des responsables de formation accueillant un public SERFCA afin de voir avec eux leurs attentes et les particularismes de leurs formations.

Mme Pirio demande que cette rencontre se fasse avant le démarrage des formations 2014-2015 c'est-à-dire avant fin septembre.

Mme Cullot intervient pour exprimer son accord avec M.Lucas quant à son souhait de diminution des prélèvements du SEFCA, d'autant plus que la gestion administrative et financière sur les fonds SEFCA se fera de plus en plus à l'UFR.

4-Budget rectificatif 2014 n°3:

M.Blais introduit ce point de l'ordre du jour en précisant qu'ayant été obligé de réunir ce conseil très tôt en septembre, il n'est pas en mesure de présenter le BR3 qui n'est pas encore finalisé mais qu'il souhaite néanmoins informer le conseil de son état d'avancement.

M.Boillaud précise que les consignes pour l'élaboration du BR3 ont été transmises par les services centraux fin juillet aux composantes qui n'en ont pris connaissance qu'à leur retour de congés. Les services travaillent actuellement sur l'ajustement de leurs prévisions budgétaires et doivent les transmettre à l'antenne financière de l'UFR pour le 17 septembre pour un envoi au pôle finances de l'université le 19 septembre.

M.Boillaud ajoute que ce 3^{ème} budget rectificatif est souvent de portée limitée car il intervient à une période déjà avancée dans l'année, sauf pour les laboratoires qui peuvent encore connaître des augmentations ou des diminutions de recettes significatives sur leurs contrats de recherche.

Il informe les membres du conseil que les laboratoires IMB et LE2I n'ont pas encore communiqué leurs éléments. Pour ce qui est des services et des départements de l'UFR, l'équilibre essentiel ne devrait pas être

touché, le seul mouvement important portera sur l'ajustement à la baisse de la taxe d'apprentissage dont les derniers éléments ont été communiqués à l'antenne financière de l'UFR dans le courant de la semaine.

Mme Dubois précise que le montant réellement perçu en 2014 au titre de la taxe d'apprentissage d'élève à environ 75 000 euros pour une prévision initiale de 90 000 euros. Elle explique que cette révision à la baisse sera sans incidence sur les départements car, comme tous les ans, elle avait provisionné une somme non distribuée et dont le montant était supérieur à la baisse à enregistrer.

Un mouvement de masse de l'ordre de 5 000 euros sera à faire de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de réaliser les deux derniers projets des dossiers d'équipement des départements qui avaient été validés par le bureau de l'UFR au printemps dernier.

M.Boillaud ajoute que le projet de BR3 sera finalisé la semaine prochaine et qu'information en sera donnée au conseil lors de sa prochaine réunion.

M.Guérin demande s'il est possible de savoir si une entreprise a versé de la taxe d'apprentissage. Mme Dubois lui répond qu'il lui communique le nom des entreprises concernées et qu'elle vérifiera auprès du pôle finance qui centralise les versements reçus par l'université.

Mme Savonnet demande qui remercie les entreprises qui ont versé. Mme Dubois répond que ces remerciements sont envoyés par les départements ou par les responsables de formation.

5 - Questions administratives et financières :

Demande de subvention

 Versement par l'école doctorale Carnot-Pasteur d'une subvention de 1200 euros à l'association des Thésards de Chimie Physique de Bourgogne (ATCPB) pour aide à son fonctionnement sur l'exercice 2014

Adhésion

- Demande d'adhésion à l'association France Qualité Performance Bourgogne (master QESIS)

M. Voisin demande quel est le montant de l'adhésion à l'association France Qualité Performance Bourgogne. M.Boillaud lui répond qu'il est de l'ordre de 400 euros par an.

Ces deux demandes sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil.

Pour: 27 Contre: 0 Abstentions: Néant

Melle Bonnaud demande quand l'association ATCPB pourra accéder au local associatif situé au sous-sol vers la cafétéria et dont l'UFR lui a accordé l'utilisation conjointe avec l'association Urban Cactus. M.Boillaud lui répond que M.Blais et lui-même ont récemment rencontré la nouvelle équipe dirigeante d'Urban Cactus et qu'ils l'ont informée que leur local serait à partager avec l'ATCPB. Il invite Melle Bonnaud à contacter le nouveau président d'Urban Cactus qui devait prendre contact avec l'ATCPB pour décider des modalités pratiques de l'occupation conjointe de ce local

<u>6 – Questions diverses :</u>

<u>6.1:</u> M.Blais informe les membres du conseil de deux demandes mineures de modification de fiches filières pour la rentrée 2014 et portant sur :

- le remplacement de 30H TD par 30H TP dans le module « capteurs et métrologie » du M2 EVA
- l'intégration dans l'UE « langages formels et compilation » de la L3 info d'un projet évalué sous forme d'épreuve pratique (EP)

_

<u>6.2:</u> A la demande de M.Blais, M. Voisin présente la commission pédagogique de l'ITII de Bourgogne dont l'objet est de suivre le cursus des étudiants en apprentissage. La composition de cette commission a été validée en début d'année universitaire dernière mais il convient de redésigner un membre du CFAI en remplacement de M. Mathieu. Il propose Mme Carole Watrinet.

M.Blais demande pour quelle durée sont désignés les membres de cette commission. M.Voisin répond que les statuts ne précisent rien en la matière.

La composition de cette commission est approuvée à l'unanimité des membres du conseil.

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : Néant

<u>6.3:</u> M.Blais aborde ensuite à la question posée en début de séance par M.Aquilina sur le changement de pratique quant à la non-participation des représentants des personnels BIATSS aux réunions de classement des dossiers de promotion de personnels ITRF.

Il fait un rappel historique. Pour chaque campagne de promotion de grade ou de corps des personnels ITRF, le service des personnels BIATSS demande aux directeurs de composante de proposer un classement des dossiers de leurs personnels pour préparer les travaux de la commission paritaire d'établissement. Pour ce qui est de l'UFR Sciences et Techniques, la pratique, jusqu'à la dernière campagne de promotion de grade des personnels ITRF de juin dernier, était que les représentants des personnels élus au conseil d'UFR participent en compagnie des directeurs de département aux réunions organisées par le directeur de l'UFR pour le classement des dossiers, avec accès aux dossiers d'avancement des personnels.

Le directeur général des services de l'université a rappelé à l'occasion de la dernière campagne de promotion de grade des personnels ITRF de juin dernier que les représentants des commissions de personnels institués dans certaines composantes ne sont pas habilités à consulter les notices d'avancement des personnels. M.Grison a respecté cette consigne et n'a pas invité les représentants des personnels élus au conseil d'UFR à participer à la réunion de classement des dossiers qui s'est déroulé mi-juin avec les directeurs de département.

M.Blais dit qu'il respectera les consignes données par le directeur général des services de l'université et qu'il n'y aura pas de consultation des dossiers d'avancement des personnels par les représentants des personnels élus au conseil d'UFR. Par contre il consultera ces représentants pour entendre leurs demandes avant la réunion de classement des dossiers organisée avec les directeurs de département.

M.Aquilina informe le conseil qu'à l'ICB, les représentants des personnels sont présents pour ces réunions de classement mais que les dossiers d'avancement des personnels n'y sont pas lus.

M.Rossé s'étonne qu'un classement soit proposé par les directeurs de composante pour les personnels ITRF mais pas pour les personnels de l'AENES.

Mme Courvoisier et M.Boillaud lui répondent qu'aucun classement n'est fait au niveau des composantes pour les dossiers d'avancement des personnels de l'AENES car ce n'est pas demandé par le service BIATSS. A leur sens le service BIATSS doit estimer au regard du volume moindre des effectifs AENES que ce travail n'est pas nécessaire pour préparer les travaux des commissions paritaires compétentes. Ils rappellent que les membres des commissions paritaires de l'université ont accès aux dossiers de classement des personnels.

M.Rossé rappelle que le classement des composantes n'est qu'un pré-classement pour les niveaux académique et national et peut être défait à ces derniers échelons.

M.Denat intervient pour signaler qu'au CNRS le laboratoire émet un avis, que le classement est fait au niveau régional et que la décision finale est prise au niveau national.

Aucune autre question diverse n'étant posée, M.Blais informe les membres qu'il réunira le conseil après les vacances de Toussaint. Il remercie tous ceux qui ont participé à la réflexion sur la modification des volumes horaires des formations qui a été source de beaucoup de travail mais aussi de discussions constructives.

Il lève la séance à 15H45.